
Communiqué de presse

Grand-Lancy, le 8 mars 2018

La direction des Transports publics genevois décide de saisir la Chambre des relations collectives de travail

La direction des Transports publics genevois regrette le préavis de grève annoncé ce jour par le Front syndical. Après avoir invité en février les syndicats à une concertation constructive, elle déplore vivement la cessation de tout dialogue. Elle indique avoir eu de nombreuses réunions avec les associations syndicales depuis plusieurs mois. Elle rappelle avoir procédé ces dernières années à des engagements, agi à l'amélioration des conditions de travail et œuvré au bien-être de ses employés. Elle s'adresse à la Chambre des relations collectives de travail dans l'objectif d'aboutir à une conciliation.

La direction des Transports publics genevois (tpg) a pris acte de la décision du Front syndical de déposer un préavis de grève pour le 21 mars 2018. Elle confirme, pour sa part, sa volonté de privilégier le dialogue. Compte tenu des améliorations mises en œuvre ces dernières années et des consultations en cours, la direction des tpg souhaite faire entendre sa position auprès de la Chambre des relations collectives de travail (CRCT) en vue de restaurer un partenariat social constructif.

Recrutement de collaborateurs

La direction des tpg rappelle avoir procédé ces dernières années à des recrutements réguliers, dont 50 collaborateurs en plus dans le domaine de l'Exploitation en 2017, en sus des remplacements naturels. Elle précise avoir mis en place plusieurs mesures visant à améliorer le bien-être des collaborateurs. Elle a initié notamment une formation destinée à l'ensemble des cadres afin de favoriser un management bienveillant. En partenariat avec l'assurance-invalidité, des postes de travail temporaires ont été créés pour faciliter la réintégration professionnelle progressive de collaborateurs ne pouvant pas exercer leur activité contractuelle dès leur retour de maladie.

Amélioration des conditions de travail

La direction des tpg indique encore que la généralisation d'une méthode dynamique de calcul des temps de battement aux horaires de l'ensemble des lignes de bus et de trolleybus a permis des avancées notables. Ainsi, les battements planifiés pour l'année 2018 s'avèrent, en moyenne, supérieurs à ceux de 2017 et aux cinq minutes revendiquées par les syndicats. De plus, le recrutement de nouveaux conducteurs a permis de réduire les soldes d'heures supplémentaires et les rappels sur jours de congé. Ces engagements ont aussi permis d'augmenter le nombre de jours de congé supplémentaires accordés et même de proposer des jours favorables à l'octroi de ces demandes.

La direction des tpg planifie actuellement la mise en service du futur centre de maintenance secondaire d'En Chardon prévue en 2019. Plusieurs séances ont déjà été réalisées, en présence des syndicats, afin d'aborder l'engagement des effectifs nécessaires au maintien des acquis dans l'ensemble des dépôts des tpg ainsi que le maintien des compétences et la formation d'apprentis.

Formulation de nouvelles revendications

Enfin, la direction des tpg précise que de nouvelles revendications ont été formulées par les syndicats avant même l'ouverture d'une consultation (indexation des salaires ; création d'une commission statutaire relative à la loi sur la durée du travail ; intervention d'un-e médecin du travail indépendant ; horaires à connaissance des conducteurs-voltigeurs à J-10). Devant les difficultés rencontrées à progresser sur l'ensemble des dossiers, la direction des tpg a décidé de solliciter la CRCT pour une conciliation.

Pour toute précision liée à la communication de ce jour :

François Mutter, porte-parole des tpg

+41 22 308 31 60 / +41 79 694 49 44 - mutter.francois@tpg.ch

Les Transports publics genevois tpg sont l'opérateur de transport public de référence de la région genevoise. Ils ont pour mission de contribuer à la gestion de la mobilité sur leur territoire en proposant une offre de qualité dans le respect des principes du développement durable. Les tpg visent dans toutes leurs actions l'excellence au service de la collectivité publique. Ils agissent dans le cadre d'un contrat de prestations renégocié tous les quatre ans avec l'État de Genève.
